

Version	V10
Date	27/06/2016

Référence de la fiche	FCO-656 Date d'émission 18/01/2017						
Etablie par	Laurence ANGLADE	Responsable de la communication	Service Qualité (pour ateliers internes) Service Pilotage (pour ateliers externes)				
Date interne d'approbation	Signature Service Formation						
Date interne de validation	26/01/2017 Signature Service Qualité MJOHANNY						
Destinataires de la communication pour information	Service Courrier	Services Prestations de Santé Service Fraude	ri courrier reau d'études				
Destinataires de la communication pour application	CALL CENTED Comises Desertings de Court						
Domaine	Domaine SANTECLAIR Itelis CRA Terciane						
Spécialité	Optique ☐ Dentaire ☐ Audio ☐ Hospi ☐ Soins Externes ☐ Tiers ☐ Conventionnement ☐ Saisie de RIB ☐ Validation dossiers						
Nature du traitement concerné	Traitement des factures hospi et soins externes						
Objet de la consigne	jet de la consigne Saisie des actes SE1, SE2, SE3 et SE4						
Procédure concernée		saisie SSTT de factures Soins Exte saisie SSTT Facture Hospitalisatio					
Version de la procédure	Guides en vigueur						
Référence de la fiche précédente	FCO 589						
Rappel de la consigne précédente	Si une facture comportant les actes forfaitaires SE1, SE2, SE3, SE4 est reçue en traitement Hospitalisation, faire une interruption « incohérence document tâche » Les factures comportant les actes SE1 SE2 SE3 et SE4 doivent toujours être saisies avec le mode de traitement 07 (même si le MT n'est pas indiqué sur						
Les actes SE1, SE2, SE3, SE4 doivent être facturés selon le taux du RO d l'assuré, et peuvent être liés à d'autres actes, mais ce n'est pas une obligation. De ce fait, sur la facture, il peut y avoir, en plus d'un acte SE1, SE2, SE3							



Version	V10
Date	27/06/2016

	ou SE4, des actes avec un taux RC à 80/20 et d'autres actes à 70/30 ou 60/40
	A la saisie sous Valerys, si lors de la valorisation vous avez le message « aucune garantie n'a été trouvée » sur la ligne comportant l'acte SE1, SE2, SE3 ou SE4, il convient d'interrompre le traitement pour le motif « erreur contenu facture » avec le commentaire « acte SE1 (ou SE2 SE3 SE4) non géré en MT07 »
Date de fin de la consigne précédente	Dés validation de cette fiche

Les factures ou titres comportant les actes forfaitaires SE1, SE2, SE3, SE4 doivent être qualifiées en factures hospitalisation.

Les factures comportant les actes SE1 SE2 SE3 et SE4 doivent être saisies sans suite à pec, avec le mode de traitement 07.

Cependant, si les actes SE1 SE2 SE3 et SE4 sont accompagnés d'actes soumis à pec (comme de la CPC ou du dépassement d'honoraires) alors il convient d'effectuer la saisie suite pec avec un mode de traitement 04

Nouvelle consigne

Si une facture comportant les actes forfaitaires SE1, SE2, SE3, SE4 est reçue en traitement Soins externes, il convient de faire une interruption « incohérence document tâche » seulement et seulement si la facture contient également des actes soumis à pec. Si elle ne contient pas d'acte soumis à pec, le traitement peut être poursuit en soins externes.

Attention l'acte SE4 n'est pas paramétré pour notre client Generali, vous devez ainsi le saisir en le remplacement par l'acte SE3.

Et pour information, les tarifs :

SE1 75,77€: FORFAIT ENDOSCOPIE

SE2 60,61€: FORFAIT OPERATION/ FORFAIT PETITE CHIRURGIE

SE3 40,41€: FORFAIT OBSERVATION /DERMATO SE4 20,20€: FORFAIT SAIGNEE/FORFAIT OPERATOIRE Les prix ne sont pas fixes et peuvent être modifiés à la saisie



Version	V10
Date	27/06/2016

Exemple 1

L'acte SE1 sur le document ci-dessous est en MT04, cependant il n'y a pas d'autres actes facturés soumis à PEC, il convient de ne pas tenir compte du MT indiqué et de bien saisir la totalité de la facture en MT 07 et sans suite à pec.

ETABLISSEMENTO	Numér	o de feuillet : 1 / 2		Date de la fac	ture AMC : 17/02/2016
Identification de l'organisme complémentaire ALMERYS	Code 2164	Adresse 46 RUE DU RES 63967 CLERMO	SORT NT FERRAND CEDEX 9		0825 826 214 826 196
Identification de l'établissement n° FINESS 79000994: POLYCLINIQUE D'INKERMANN 84 ROUTE D AIFFRES 79000 NIORT	8 Téléphone : 0826 30 28 2 Fax : 05 49 34 28 48	8 CODE 365 CATÉGORIE	N* de N* fa	cture 87284	Signature de l'assuré(e)
Domicitiation bancaire de l'établissement CRCA PI				entrée 16004710	Absence de signature
Gult	chet 00031	Compte 02292603001		CAMC	1
te beneficialre des soins	さらの語名を指摘の出演しません	L'assuré(e) litul	aire du control AMC (o am	oji ni je genetoje je des soms n'est po	sligusu6(e))===================================
Nom de naissance et prénom(s) FERRON Jean Claude	9	Nom de naissance a	t orénom(s)		¥
suhia s'il y a lieu du nom d'usage		suiris s'il y a lieu du			T-1/2 -7811 -1000
N° d'immatriculation et clé 1420779295004 15		N° d'immatriculation et clé 1420778	285064 15		N° contrat/adhérent(e)
Code organisme de rattachement 030411100 Date et rang de na	ssance 05/07/42 - 1	Adresse 15 CHEMIN DES MECHINOTS		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	(managered exitSP (ou lo curte)
N°centre gestionnaire 1100 Date début hospita		LES TOUCHÉS 79370 THORIGNE			- / 14207792
Entrée le 03/02/2016 Sortie le 03/02/2016				er v. ne sa de aleste aleman ne de	
		de prise en charge du bénéficia	re des soins : Non 🖺	Oui D Si pui.	A THE STATE OF THE
	ar un tiers	Exonération forfait journalier			e Alsace Moselle
Maternité □ AT/MP □	the same by a surface which is a factor of	Frais de structure et de soins			Land the second that the
Prestationa	lodo Prix unitein	tiontsni fa	Base de remboursement régime obligatoire	Régimo obligatoire 6	tontant AMC Reste à charge n tiera payant pour l'assuré(e)
2 ≥ 0 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	Au 03/02/2018	73,93 1 1.00	73,93 73.	93 80 59.14	14.79
04 858 SE1 03/02/016					
		-			l
			. "		
[] [[[[[[[[[[[[[[[[[[
				-1	
NAS					*
10.75 %		Sous-total 1	73.93 73.5	3 59.14	14,79
RESTRICTED AND STREET,	Relevé des honoraire	s médicaux, paramédicaux et a	ctes de laboratoire	Today a say a say a say a say	
		Eléments de Larification	35 25	Régime obligati	
N Date	Date de la cogroupement	Prix unitaire	Honoraires	e- mmboursement	Montant Reste à charg
e identification y de des actes prexenteur s de l'exécutent s e de des actes	Date de la regroupement prescription ou lettre ci4	Modifi- Cateurs	2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	regime Cobligatoire Taux Mont	tiers payant pour sassers
	57 A R # 2 CH TOR T A 112 B L A 1	S6.00	1,00 4 56,00	56.00 80	44.80 11,20
701804305 37 35 1 03/02/2018 1 791804305 37 35 1 03/02/2018 2 791804991 09 25 1 03/02/2016	MTA - MTA	36,00 36,40 96,00	1.00 4 36.40 1.00 96.00	56.00 80 38.40 80 96.00 80	29.12 7.28 76.80 19.20
791804891 08 25 1 03/02/2016	MTA	96,00			
			·		
	l.				
			" [1 2	
				. 1 1 1	
				2	
8 8					,
	29		8		
	67. 2				
					V
<u> </u>	1		Sour datel 3 188.40	188.40 11	50.72 37.68

Exemple

Saisie de la facture sans suite à pec :

VEE destinataire paiement

N° FINESS/AM : \$\textit{P790009948}\$

FERRON JEAN-CLAUDE \$\textit{P1420779295004}\$ Droits : 31/12/2007 - 31/12/9999

VInformations de l'entête

Montant dépense : Montant RC global : 52.47 \(\)

Asisie des titres de prestation

Spécialité * Début * Fin * Acte * Major. Dép.(E) * Qté * Coef. * PU(E) Tx RO (%) RC(%) A.M.(%) Aut RB(E) Déjà rbs.(E)

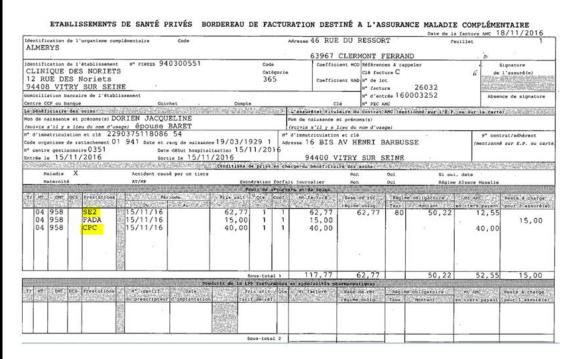
ET - Cliniques & Vincology (30/02/16 SE1 \$\textit{P}\$ (33/02/16 S



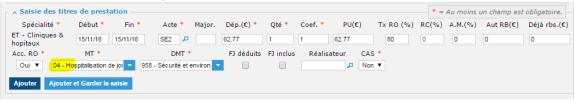
Version	V10
Date	27/06/2016

Exemple 2

L'acte SE2 sur le document ci-dessous est en MT04, cependant un acte CPC est facturé et celuici est soumis à PEC, il convient donc de saisir une pec en MT04 et de poursuivre le traitement de la facture suite à pec.



Saisie de la facture suite à pec :



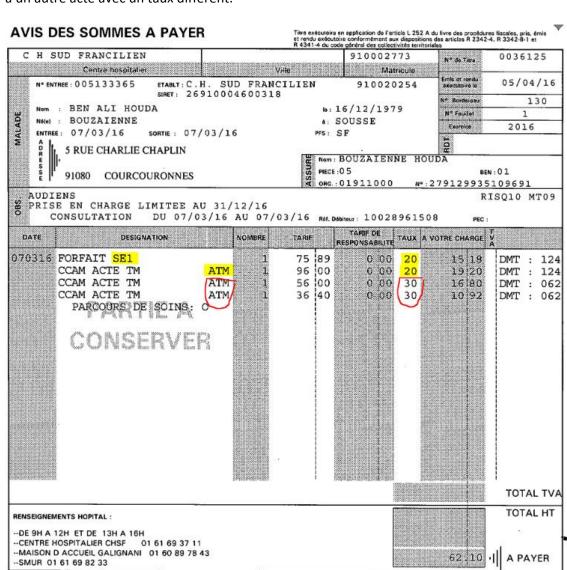
La saisie doit s'effectuer en MT04 suite à pec dès lors qu'un acte soumis à pec ou des dépassements d'honoraires sont également facturés.



Version	V10
Date	27/06/2016

Exemple 3

Facture avec plusieurs taux : l'acte forfaitaire SE1, SE2, SE3 ou SE4 facturé à 80/20 peut être lié à un autre acte avec un taux différent.



Saisie de la facture sans suite à pec :

	#	Dates de soins	Spé	Acte	Dép. (€)	Qté.	PU(€)	Tx RO (%)	MRO(€)	MAM(€)	Aut. (€)	Déjà rbs. (€)	MRC(€)	RAC(€)	Dest.		МТ	DMT		
DTAL	JX				264.29				202.19	0.00	0.00	0.00	62.10	0.00						
-	1	07/03/16	ET	SE1	75.89	1	75.89	80	60.71	0.00	0.00	0.00	15.18	0.00	910020254	م	07		0	0
,	2	07/03/16	ET	ATM	96.00	1	96.00	80	76.80	0.00	0.00	0.00	19.20	0.00	910020254	۵	07		0	0
,	3	07/03/16	ET	ATM	56.00	1	56.00	70	39.20	0.00	0.00	0.00	16.80	0.00	910020254	م	07		0	0
,	4	07/03/16	ET	ATM	36.40	1	36.40	70	25.48	0.00	0.00	0.00	10.92	0.00	910020254	٥	07		,	



Version	V10
Date	27/06/2016

	Exemple 4						
	Lors de la saisie sous Valerys, sans suite à pec, après valorisation, si seul l'acte SE1 ressort avec le message « aucune garantie n'a été trouvée », CE destinataire paiement N° FINESS/AM: \$\mathcal{P}\$10000199 BELLIER Florent \$\mathcal{P}\$1660551108104 Droits: 01/01/2007 - 31/12/9999 VInformations de l'entête Montant dépense: 75.00 \in Montant RC global: A Saisie des titres de prestation Spécialité * Début * Fin * Acte * Major. Dép.(E) * Qté * Coef. * PU(E) Tx RO (%) RC(%) A.M.(%) Aut RB(E) Déjà rbs.(E) ET - Cliniques & 01/04/16 01/04/16 SE1 \$\mathcal{P}\$ 75 1 1 1 75 80.0 0 0.0 0						
	Ajouter Ajouter et Garder la saisie CE destinataire paiement N° FINESS/AM: \$\mu\$100000199 VInformations de l'entête Montant dépense: 75.00 € Montant RC global: Récapitulatif des lignes de prestation						
	TOTAUX 75.00 60.00 0.00 0.00 0.00 15.00						
	Libellé acte : Forfait environnement hospi 1 Détail du calcul : Cet adhérent n'est pas couvert par cette garantie. Aucune garantie n'a été trouvée Acc. RO : Oui Conv. RO : Oui Spécialité : ET - Cliniques & hopitaux Contrat d'accès aux soins : Non il convient d'interrompre le traitement pour le motif « bénéficiaire non couvert ».						
Durée de validité de la fiche consigne	Jusqu'à annulation de la fiche consigne ou mise à jour des Guides						

Destinataire équipe externe	Date de prise de connaissance nouvelle consigne par l'équipe		Date d'application de la consigne par l'équipe externe			
Date de réception de la fiche validée par l'équipe externe						
Date d'enregistrement de la fiche dans le tableau de suivi		Par				